



Le 07 novembre 2017

Monsieur Bernard STALTER  
Président de l'APCMA  
12 avenue Marceau  
75008 PARIS

Objet : Préavis de grève pour le 16 novembre 2017

Lettre recommandée avec accusé de réception

**Monsieur le Président,**

Dans le cadre de la journée de mobilisation interprofessionnelle du 16 novembre 2017, des actions portant sur le retrait des ordonnances MACRON, sur le projet de la refonte du code du travail, sur les salaires, pour l'emploi et l'amélioration des conditions de travail ont été décidées par les organisations syndicales.

Des mesures négatives s'accumulent aussi pour les agents des chambres de métiers. Déjà bien éprouvés par les réformes du réseau et du territoire, les personnels des chambres de métiers sont lourdement pénalisés.

Depuis plusieurs années, la hausse constante des dépenses contraintes (loyer, énergie, produits de consommation courante...) pèse sur le pouvoir d'achat des agents de nos établissements. Dans le même temps l'APCMA décidait de geler la valeur du point; **depuis 8 ans maintenant**. En janvier 2018, l'augmentation de la CSG, probablement non compensée, viendra paupériser un peu plus les personnels.

Plus récemment, les présidents des CMA se glorifient, au travers d'une motion sur la préservation de l'autonomie du réseau, de leur bonne gestion et notamment d'avoir «encadré rigoureusement » l'évolution des salaires.

Considérant le contexte actuel visant notamment à conduire une politique d'austérité sans précédent sur les agents du réseau, les organisations syndicales SNCA-CGT et FO s'associent au mouvement national et déposent conformément à l'article 16 de l'annexe VIII des statuts du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat, un préavis de grève pour la journée du 16 novembre 2017.

Veillez agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de notre profond respect syndical.

Pour le SNCA-CGT  
Patrick DOSSEUL

Pour FO  
Sylvie TESTI